

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉON-LE-GRAND  
M.R.C. DE MASKINONGÉ

### **SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 17 JANVIER 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand, tenue le 17 janvier 2023, à dix-neuf heures. Cette séance a été tenue à la salle du conseil, située au 52, rue de la Fabrique, à Saint-Léon-le-Grand.

Sont présents:     Madame Marilyne Gélinas, mairesse  
                          Monsieur Christian Charette, conseiller Siège numéro 1  
                          Madame Marie-Hélène Béland, conseillère Siège numéro 2  
                          Monsieur Michel Lefrançois, conseiller Siège numéro 3  
                          Monsieur Charles Charette, conseiller Siège numéro 4  
                          Madame Louise Ferron, conseillère Siège numéro 5  
                          Monsieur Daniel Robidoux, conseiller Siège numéro 6

Absent :

Les membres présents forment le quorum.

#### **A. ADMINISTRATION**

##### **A.1 Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19h00 par Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand. Andrée Ricard, greffière-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire.

##### **A.2 Adoption de l'ordre du jour**

01-2023

IL EST PROPOSÉ par Charles Charette, appuyé par Louise Ferron et il est résolu que ce conseil accepte l'ordre du jour et le laissant ouvert.

#### **A. ADMINISTRATION**

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Approbation des procès-verbaux
- 4.- Suivi du procès-verbal
- 5.- Correspondance

#### **B. RESSOURCES FINANCIÈRES**

- 1.- Comptes soumis
- 2.- Dossier à la Cour Municipale – Vente pour taxes 2023
- 3.- Location de la terre (terrain en arrière du centre des loisirs)
- 4.- Honoraire Stéphane Bérard CPA Inc.

#### **C. RESSOURCES HUMAINES**

#### **D. RESSOURCES MATÉRIELLES**

#### **E. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **F. RÉSEAU ROUTIER TRANSPORT**

#### **G. GESTION DU TERRITOIRE**

- 1.- Projet de résolution pour les municipalités membre de la Régie afin d'approuver l'entente de principe intervenue dans le cadre d'une conciliation tenue en vertu de l'article 622 du Code municipal du Québec
- 2.- Mandat à Gagnon Moteur Électrique pour l'installation du surpresseur

#### H. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

- 1.- Bilan - Comité des loisirs 2022
- 2.- Demande de subvention au député de Maskinongé pour : Camp de jour et Fêtes de la famille 2023

#### I. DIVERS

#### J. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### K. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### L. CLÔTURE DE LA SÉANCE

#### A.3 Approbation des procès-verbaux

02-2023

Les membres du Conseil Municipal ont reçu, au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, copie des procès-verbaux à adopter, ils en ont pris connaissance donc dispensent la greffière-trésorière d'en faire la lecture.

- 3.1 Il est proposé par Michel Lefrançois, appuyé par Daniel Robidoux et il est résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 2022.
- 3.2 Il est proposé par Marie-Hélène Béland, appuyé par Daniel Robidoux et il est résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2022.
- 3.3 Il est proposé par Christian Charette, appuyé par Michel Lefrançois et il est résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire PVS-1 du 20 décembre 2022.
- 3.4 Il est proposé par Michel Lefrançois, appuyé par Louise Ferron et il est résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire PVS-2 du 20 décembre 2022.
- 3.5 Il est proposé par Daniel Robidoux, appuyé par Michel Lefrançois et il est résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire PVS-3 du 20 décembre 2022.

Madame la mairesse demande le vote

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

#### A.4 Suivi du procès-verbal

<u>Date PV</u>	<u>Résolution</u>	<u>Titres</u>	<u>Information</u>
PVS 29/11	272	Vacances de la direction générale	Payé
PVS 29/11	274	Projet réaménagement du Parc des loisirs - Achat d'un module de jeux	Chèque envoyé
PV 06/12	281	Régie d'aqueduc de Grand Pré – Paiement de la quote-part pour l'année 2023	Chèque envoyé
PV 06/12	282	Projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité – Ressource partagée - Embauche d'un technicien à l'aménagement et à l'urbanisme.	Résolution envoyée

PV 06/12	283	Entente intermunicipale pour l'embauche d'un technicien à l'aménagement et à l'urbanisme.	Entente signée
PV 06/12	285	Programme emplois d'été Canada 2023 – Demande de subvention	Subv. demandée
PV 06/12	287	Demande de subvention - Levier financier pour la mise en place d'activités favorisant le rétablissement des communautés et la résilience des communautés	Demande faite
PV 06/12	288	Dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil	En attente
PV 06/12	290	Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand pour l'année 2023	Avis public affiché
PV 06/12	291	Fermeture des bureaux administratifs - Période des fêtes	Affichage bureau municipal
PV 06/12	293	Déneigement de la patinoire - Contrat de gré à gré - Saison 2022-2023	Résolution envoyée
PV 06/12	294	Autorisation de circuler sur les voies publiques	Résolution envoyée
PV 06/12	295	Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration – Circonscription électorale de Maskinongé - Dossier no. 00031691-1 - 51035 (04) – 20220511-010 - Redditions de compte - Affectation du montant de 40 000 \$	Document envoyé
PV 06/12	298	Aide financière – Fabrique de Saint- Léon-le-Grand	Chèque envoyé
PV 06/12	299	Félicitations – Entreprise G. Bergeron et fils inc.	Résolution envoyée
PV 06/12	300	Félicitations – Municipalité de Saint-Sévère	Résolution envoyée
PV 06/12	301	Félicitations à quatre producteurs de lait pour reconnaissance reçue	Résolution envoyée
PVS-1 20/12	304	Dépôt du rapport financier de l'année 2021	Municipalité en bref
PVS-1 20/12	305	Nomination du vérificateur pour l'année 2022	À suivre
PVS-1 20/12	306	Dépôt du rapport de la mairesse	Municipalité en bref
PVS-1 20/12	307	Adoption du règlement # 263-2022 concernant l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles	Avis de promulgation 22/12
PVS-1 20/12	308	Projet : Ponceau près du 661 Barthélemy - Élaboration des plans et devis pour la réparation ou la reconstruction du ponceau - Mandat à l'ingénieur de la MRC de Maskinongé	Mandat donné
PVS-1 20/12	309	Devis et plans d'ingénieurs – Zone de glissement de terrain - Demande de soumissions par invitation	En cours
PVS-1 20/12	310	Plan d'intervention infrastructures routières locales - PIIRL année 4 - Tronçon 35 – De la fin du tronçon 34 à la limite de Sainte-Angèle-de-Prémont et remplacement d'un ponceau (I 10027) - Paiement du décompte final.	Chèque envoyé
PVS-1 20/12	311	Achat d'un horodateur Biométrique (x200) et interface WEB	Contrat signé

## **A.5 Correspondance**

### **Séance du 17 janvier 2023**

#### **1.- Réservation mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre**

- 1.1 Invitation à la participation de l'Élaboration du Plan de gestion de la RMBLSP (09/12)

## **2.- Bureau du député de Berthier-Maskinongé Yves Perron**

- 2.1 Protection des berges : la prochaine étape (09/12)

## **3.- MRC de Maskinongé**

- 3.1 Remise des amendes 01/11/2022 - 440.00\$ (09/12)
- 3.2 MRC en bref – Décembre 2022 (courriel 20/12)

## **4.- Association pulmonaire du Québec**

- 4.1 Le radon domiciliaire tue 1000 Québécois chaque année (09/12)

## **5.- MRC de Maskoutains**

- 5.1 Demande d'intervention gouvernementale auprès des assureurs pour la sauvegarde du patrimoine québécois (09/12)

## **6.- Unité régionale de loisirs et de sport de la Mauricie (URLSM)**

- 6.1 Acceptation demande d'aide financière « On s'active en Mauricie » (09/12)

## **7.- Plusieurs expéditeurs**

- 7.1 Vœux des fêtes (09/12)

## **8.- SADC**

- 8.1 Invitation « Stationnements écoresponsables » rencontre virtuelle (16/12)

## **9.- Union des producteurs agricoles (UPA)**

- 9.1 Soirée Gens de Terre et Saveurs (16/12)

## **10.- Finances Québec**

- 10.1 Paiement subvention « Projets locaux de vitalisation - Volet 4 - 40 000\$ (16/12)

## **11.- Bureau du député Simon Allaire**

- 11.1 Appel de projet Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) (22/12)

## **B. RESSOURCES FINANCIÈRES**

### **B.1 Comptes soumis**

03-2023

IL EST PROPOSÉ par Marie-Hélène Béland, appuyé par Louise Ferron et il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand approuve les comptes soumis des chèques numéro 11846 au numéro 11890 inclusivement, au montant de cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-quatre dollars et soixante-quinze-sous (189 884.75 \$) et les salaires, les remises ainsi que le régime de retraite des employés pour le mois de décembre au montant de vingt-six mille deux cent soixante et onze dollars et vingt-deux sous (26 271.22 \$) et en autorise le paiement.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

## **B.2 Dossier à la Cour Municipale - Vente pour taxes 2023**

04-2023 IL EST PROPOSÉ par Charles Charette appuyé par Louise Ferron et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand n'envoie aucun dossier de propriétaires d'immeubles pour non-paiement des taxes en 2023 à la cour municipale régionale de la MRC de Maskinongé.

Madame la mairesse demande le vote.  
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

## **B.3 Location de la terre (terrain en arrière du Centre des loisirs)**

05-2023 CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand est propriétaire du lot 4 410 399 sur lequel une partie de cette terre est cultivable;

CONSIDÉRANT que la superficie du terrain est d'environ 18 arpents, non drainée et est toujours libre pour culture en 2023;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est exclu du contrat de location;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire louer la terre à un agriculteur pour 2023 (pour des fins agricoles);

CONSIDÉRANT que la municipalité a accepté en 2022 l'offre au montant de 4 200\$ pour 2022 à Ferme Estyves Enr., représenté par Gaétan St-Yves et située au 1431, Grand Rang, Saint-Léon-le-Grand (QC), J0K 2W0 avec la possibilité d'une année d'option pour 2023 au montant de 3800\$;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Charles Charette, appuyé Marie-Hélène Béland, et il est résolu :

- que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand accepte l'année d'option pour 2023 offerte à 3800\$;
- que la municipalité exige qu'aucun épandage de boue humaine d'un fournisseur extérieur du Québec ne soit fait sur la terre agricole;
- que la directrice générale Andrée Ricard soit autorisée à signer ledit bail pour et au nom de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand.

Madame la mairesse demande le vote.  
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

## **B.4 Honoraire Stéphane Bérard CPA Inc.**

06-2023 IL EST PROPOSÉ par Michel Lefrançois, appuyé par Daniel Robidoux et il est résolu que le Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand défraie les honoraires de Stéphane Bérard CPA inc. pour l'audit des états financiers de la municipalité pour l'exercice finissant le 31 décembre 2021 pour un montant de 19 955.00\$ plus les taxes applicables.

Madame la mairesse demande le vote.  
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

## **C. RESSOURCES HUMAINES**

## **D. RESSOURCES MATÉRIELLES**

## **E. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## F. RÉSEAU ROUTIER TRANSPORT

## G. GESTION DU TERRITOIRE

### G.1 Projet de résolution pour les municipalités membre de la Régie afin d'approuver l'entente de principe intervenue dans le cadre d'une conciliation tenue en vertu de l'article 622 du Code municipal du Québec

07-2023

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand est membre de la Régie d'aqueduc de Grand Pré;

CONSIDÉRANT la mésentente entre la Régie d'aqueduc de Grand Pré et la Municipalité d'Yamachiche sur la distribution du débit d'alimentation de 800 000 GIPJ à Yamachiche tel que prévu aux ententes intervenues à ce jour;

CONSIDÉRANT que la Régie d'aqueduc de Grand Pré et la Municipalité d'Yamachiche se sont entendues sur les modalités d'une entente de principe dans le cadre d'une conciliation tenue en vertu de l'article 622 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que cette entente de principe contient également une entente de cession contenue à l'annexe 5 de celle-ci, laquelle permet la cession à Yamachiche de la partie des installations à caractère intermunicipal de la Régie situées sur le territoire de cette dernière;

CONSIDÉRANT que cette entente de principe et l'entente de cession y étant annexée concernent ou touchent des matières visées par les ententes intermunicipales intervenues à ce jour en lien avec la création ou le maintien de la Régie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est une des parties signataires de ces ententes intermunicipales;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-12-164 adoptée le 15 décembre 2022 par le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré, lequel recommande aux municipalités membres d'intervenir à cette entente de principe afin d'approuver celle-ci, incluant l'entente de cession y étant annexée;

CONSIDÉRANT que ces ententes ont été communiquées à la Municipalité par la Régie avec sa résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Lefrançois et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand accepte d'intervenir à l'entente de principe et à l'entente de cession y étant annexée, tel que recommandé par le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand approuve l'entente de principe et l'entente de cession y étant annexée.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

### G.2 Mandat à Gagnon Moteur Électrique pour l'installation du surpresseur

08-2023

IL EST PROPOSÉ par Marie-Hélène Béland, appuyé par Louise Ferron et il est résolu que le Conseil de la municipalité mandate Gagnon Moteur Électrique, situé au 551 rue Deveault, Louiseville (Québec) J5V 3C3 pour procéder à l'installation du surpresseur des étangs aérés au taux avant taxes suivant, soit 148\$/heure pour la main d'œuvre, 1.30\$/km pour le camion et si nécessaire 1.85\$/km pour l'ajout de l'unité mobile. Des frais supplémentaires pourraient être applicable s'il advenait

d'ajouter des consommables, des pièces, du matériel, de la quincaillerie et la location d'outillage. Ses frais seront remboursés par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

## **H. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ**

### **H.1 Bilan – Comité des loisirs 2022**

09-2023

IL EST PROPOSÉ par Marie-Hélène Béland, appuyé par Louise Ferron et il est résolu que ce conseil accepte le dépôt du bilan du comité des loisirs pour l'année 2022 tel que présenté. Le comité des loisirs a travaillé sans relâche à s'assurer de respecter le budget alloué pour l'organisation d'activités durant l'année 2022 destinée aux citoyens de la municipalité ainsi qu'aux municipalités environnantes. Le bilan démontre que l'implantation du comité des loisirs apporte un bienfait aux départements des loisirs.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

### **H.2 Demande de subvention au député de Maskinongé pour : Camp de jour et Fête de la Famille 2023**

10-2023

IL EST PROPOSÉ par Charles Charette, appuyé par Michel Lefrançois et il est résolu que ce Conseil demande à monsieur Simon Allaire, député de Maskinongé une aide financière de 5 000 \$ pour la réalisation de deux activités organisées par la municipalité, dont la fête de la famille qui se tiendra le samedi 12 août 2023, ainsi que pour l'organisation de son camp de jour de l'été 2023.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

## **I. DIVERS**

## **J. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il y avait 18 citoyens présents à la réunion pour poser diverses questions en lien avec le budget 2023 et le règlement de taxation.

## **K. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

11-2023

L'ordre du jour étant épuisé Louise Ferron propose, appuyé Charles Charette et il est résolu de clôturer la séance à 22h10.

Proposition adoptée à l'unanimité.

---

Directrice générale et  
Greffière-trésorière

Je, Marilyne Gélinas, mairesse de la municipalité signe le présent procès-verbal comme si chacune des résolutions ci-dessus était signée individuellement.

---

Mairesse